

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION Priorité (CMI-P)

- Qu'est-ce que la CMI-P ?
 - A quoi sert la CMI-P ?
 - Qui peut en bénéficier ?
 - Pour combien de temps est-elle accordée ?
 - Peut-on avoir d'autres CMI en même temps ?
 - Comment demander la CMI-P en fonction de votre cas ?
-

La MDPH de la Dordogne répond à vos questions



*Maison Départementale
des Personnes Handicapées*

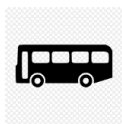
Qu'est-ce que la CMI-P ?

La CMI-P est une carte destinée à faciliter votre vie quotidienne



À quoi sert la CMI-P ?

- Elle vous donne des avantages pour vous rendre la vie plus simple



- Vous avez le droit d'utiliser une place assise dans un transport en commun ou dans une salle d'attente,



- Vous avez le droit de passer devant les autres dans une file d'attente,

Qui peut en bénéficier ?

➤ Vous pouvez avoir la CMI-P si :

- 1 Vous avez beaucoup de mal à rester debout
- 2 Vous avez un taux d'incapacité de moins de 80%

Pour combien de temps la CMI-P est-elle accordée ?

- Elle est donnée pour une durée de 1 an à 20 ans,
- Elle peut vous être accordée pour toujours.

Peut-on avoir d'autres CMI en même temps ?

- Si vous avez une CMI-Invalidité, il est inutile de demander une CMI-Priorité, tous les avantages de la CMI Priorité sont aussi donnés par la CMI Invalidité.
-

Comment demander la CMI-P selon votre cas ?

1

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes bénéficiaire de l'APA et vous êtes en GIR 1 ou GIR 2

- Vous utilisez un formulaire pour les personnes qui ont déjà l'APA,
 - Dans ce formulaire vous demandez la CMI-P
 - Vous envoyez ce formulaire au service des personnes âgées du Département ou vous le déposez à l'accueil.
-
- **Si vous avez un GIR 1 ou GIR 2 (vous êtes en très grande difficulté)**
 - Vous avez automatiquement la CMI-P et vous l'avez pour toujours.
 - Vous recevez un courrier vous informant que vous avez droit à la CMI-P
 - Vous recevez ensuite un courrier pour vous demander d'envoyer une photo à l'Imprimerie Nationale,
 - Quand vous avez envoyé votre photo, l'Imprimerie Nationale fabrique votre CMI-P
 - Vous recevez par courrier votre CMI-P une dizaine de jours après avoir envoyé votre photo.

Comment demander la CMI-P selon votre cas ?

2

Dans tous les autres cas (Moins de 60 ans, ou plus de 60 ans sans APA ou avec un GIR de 3 à 6)

- Vous faites la démarche auprès de la MDPH en remplissant le formulaire,
 - Vous joignez les documents demandés : certificat médical, photocopie d'identité, justificatif de domicile, photocopie si vous êtes dans ce cas, du jugement de mesure de protection,
 - Vous envoyez ce dossier à la MDPH ou vous déposez à l'accueil.
-
- **Les professionnels de la MDPH vont étudier votre demande,**
 - **Le Président du Conseil Départemental vous informera si vous avez droit ou non à la CMI-P**
 - **Si vous avez droit à la CMI-P :**
 - Vous recevez un courrier pour vous demander d'envoyer une photo à l'Imprimerie Nationale,
 - Quand vous avez envoyé votre photo, l'Imprimerie Nationale fabrique votre CMI-P
 - Vous recevez par courrier votre CMI-P une dizaine de jours après avoir envoyé votre photo.



*Maison Départementale
des Personnes Handicapées*

Rue du 26^{ème} Régiment d'infanterie – Cité
Administrative – Bâtiment E – 24016 Périgueux
Cedex

Accueil physique et téléphonique du lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

05.53.02.03.55 / mdph24@dordogne.fr
